



Jorat-Mézières, le 29 mars 2022

Conseil Communal
JORAT-MEZIERES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 29 MARS 2022

Présidence : Monsieur Blaise Vuille

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, en sa séance, a décidé :

- Préavis 01/2022 – Crédit complémentaire de Fr. 104'000.00 pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne école de Ferlens et aménagement d'un appartement
 - D'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 104'000.00,
 - De financer ces travaux de la manière suivante :
 - Encaissement de subventions estimées à Fr. 44'000.00 ;
 - Par la trésorerie courante ou recours à l'emprunt si nécessaire pour le solde de Fr. 60'000.00.

- Préavis N°02/2022 – Demande de crédit pour l'acquisition d'un nouveau tracteur à gazon pour la voirie
 - d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'acheter le tracteur à gazon Kubota LX 401,
 - d'octroyer un crédit extrabudgétaire de Fr. 80'000.00,
 - de financer cette acquisition de la manière suivante :
 - reprise de l'ancien véhicule LS et ses accessoires pour un montant d'environ Fr. 6'000.00,
 - trésorerie courante ou recours à l'emprunt si nécessaire pour le solde de Fr. 74'000.00.
 - d'amortir l'investissement net de Fr. 74'000.00 sur 10 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 7'400.00 par le compte n° 431.331.101, la première fois au budget 2023.

- Préavis 03/2022 – Demande de crédit de Fr. 300'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable – Chemin du Raffort et Chemin des Ecoliers à Mézières
 - d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder au remplacement de la conduite d'eau potable chemin du Raffort – chemin des Ecoliers à Mézières,
 - d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 300'000.00,

- de financer les travaux de la manière suivante :
 - encaissement d'une subvention cantonale estimée à Fr. 35'000.00
 - prélèvement d'un montant de Fr. 100'000.00 du fonds de réserve service des eaux 9280.81.10
 - recours à l'emprunt si nécessaire pour le solde de Fr. 165'000.00
- d'amortir l'investissement net de Fr. 265'000.00 de la manière suivante :
 - amortissement de Fr. 100'000.00 consécutif au prélèvement au fonds de réserve 9280.81.10
 - amortissement sur 30 ans pour le solde de Fr. 165'000.00, à raison d'un montant annuel de Fr. 5'500.00 par le compte 81.331.112, la première fois au budget 2023.

Ainsi délibéré en séance du vingt-neuf mars deux mille vingt-deux.

Le Président,



Blaise Vuille



La secrétaire,



Catherine Poncelet